

Réunion du jeudi 10 juin 2026 de
14h00 à 16h00
En visioconférence

COMPTE-RENDU DE LA COMMISSION EUROPE ET INTERNATIONAL

Ordre du jour

1. Accueil et introduction par Henri Verdier.
2. Point sur la révision de la directive INSPIRE
3. Travaux sur les Jumeaux numériques en Europe
4. UNGGIM : préparation de la prochaine réunion et focus sur la gouvernance internationale de la géodésie
5. Points divers.

Prochaine réunion : **à définir**

Les présentations et documents associés sont disponible sur [la page de la commission](#).

Liste des participants

Président de la Commission

- Henri VERDIER

Participant

Nom et Prénom	Organisme
ALTAMIMI Zuheir	IGN
BEGON Hélène	ECOLAB
BLANDIN Annie	IMT
BRIOLE Pierre	ENS
BRODHAG Christian	Cerema
CHATELIER Jean-Yves	INERIS
CHIRIE François	IGN
CHOPINEAUX Clémence	CNIG
DISSARD Olivier	ECOLAB
DORVILLE Claire	ECOLAB
GARAYT Bruno	IGN
GEORGES Michaël	MEAE
GODIN Clément	IGN
GREZE Théo	DGFIP - Cadastre
HERRIOT Julia	IGN
JAILLARD Pierre	CNIG
JOBIC Laura	Avineon
JOSNIN Rémi	INSEE
LADURELLE-TIKRY Elise	AFIGEO
LAGET Marc	Cerema
LAULIER Pierre	CNIG
MAUDET Estelle	data.gouv.fr
MILLEDROGUES Aurélie	IGN-FI
MORANDO Benoît	CNIG

NAHMANI Samuel	IGN
OLRY Annie	OFB
PAPARODITIS Nicolas	IGN
PETIT Michel	Agropolis
SOUF Adeline	SHOM
VERDIER Henri	Fondation INRIA

Présentation du projet de révision de la directive INSPIRE et de l'avis du CNIG

Présentation par Claire DORVILLE

Lien vers la présentation : https://cnig.gouv.fr/IMG/pdf/directive_inspire_-10_juin.pdf

1. Présentation

La directive INSPIRE établit depuis 2007 un cadre européen commun pour la production, la description et le partage des données géolocalisées et environnementales détenues par les autorités publiques. La Commission européenne a engagé en 2025 un processus de révision de cette directive et a proposé un projet de texte le 10 décembre 2025.

Le texte est actuellement en phase finale de négociation au Conseil de l'Union européenne et devrait prochainement faire l'objet d'une adoption par les États membres. En tant que point de contact national pour la directive INSPIRE, le CGDD/Écolab coordonne la participation française à ces travaux et l'élaboration de la position nationale. Après négociation le nouveau compromis de texte rétablit un socle minimum d'interopérabilité des jeux de données. On note également l'ajout de nouvelles définitions («spatial Object», «application programming interface API», «machine-readable format» et «bulk download»). L'article 17 de la directive est ré introduit obligeant notamment le partage entre autorités publiques autour des sujets environnementaux. Ce nouveau compromis constitue une belle avancée.

En parallèle de la négociation au conseil de l'union européenne, le parlement européen est en train de rédiger un rapport de compromis politique. Les parlementaires français se veulent en faveur d'une simplification de la directive INSPIRE sans pour autant perdre en interopérabilité et partage.

Un accord entre le conseil et le parlement est prévu pour la fin de l'année et la phase finale avec publication est potentiellement prévue début 2027. Une fois la nouvelle directive adoptée, elle doit être introduite dans le droit national. Il y aura alors l'enjeu de contribuer au mieux à la communauté INSPIRE.

Présentation par Marc LAGET et Christian BRODHAG

Liens vers la

présentation : https://cnig.gouv.fr/IMG/pdf/presentation_europe_int_et_normalisation.pdf

1. Contexte et environnement européen des jumeaux numériques territoriaux (Marc Laget)

Présentation du panorama des initiatives européennes autour des jumeaux numériques territoriaux (JNT), en articulant les travaux du CEREMA avec ceux de l'EDIC (European Digital Infrastructure Consortium) Local Digital Twins, consortium réunissant 14 États membres, dont la France via le CEREMA. Ce consortium développe des ressources techniques et méthodologiques (espaces de collaboration, boîtes à outils communes, formations). Il existe également un observatoire en phase de démarrage recensant près de 150 JNT en Europe, avec un leadership allemand, italien et espagnol, les initiatives françaises étant moins visibles. Enfin, actuellement un appel à projets est en cours (*Local Digital Twins for Smart and Sustainable Communities*, 3^e vague), auquel le CEREMA participe à la gouvernance en accompagnant les collectivités et administrations intéressées. D'autres vagues sont à prévoir.

Sur le plan normatif international, la révision de la norme ISO 37101 est en cours (villes et cités durables), pilotée par le CEREMA, avec application possible du Protocole de Vienne au niveau européen. Une fusion des comités TC268 (ville durable) et IEC/ISO JTC1 (Smart City) est également en cours pour créer IEC/ISO JTC4 (*Smart and Sustainable Cities*), processus devant aboutir d'ici un an.

2. Normalisation européenne (Christian Brodhag)

Présentation des travaux de la task force CEN TC 465 (*Sustainable Cities Communities*) présidés par C. BRODHAG, en contrepoint des travaux de normalisation numérique menés par ETSI (*European Telecommunications Standards Institute*) mandatés par la DG Connect.

Le contexte actuel est constitué de diverses initiatives. La stratégie européenne de normalisation vise à imposer des normes européennes à l'international, conformes aux valeurs environnementales et sociales. De plus, dans la suite des [travaux du Work Stream sur les villes durables et intelligentes \(WS8\)](#) adopté dans le rapport du High Level Forum a conduit au lancement d'un mandat de normalisation sur les jumeaux numériques locaux. Enfin une tension persiste : les travaux de l'ETSI sont focalisés sur les aspects numériques et l'interopérabilité des systèmes, sans intégration suffisante de la durabilité ; la DG Climat s'étant montrée peu engagée, considérant à tort que la normalisation alourdirait les contraintes sur les villes.

La Task force CEN TC 465 vise à développer un schéma descriptif de la ville en s'appuyant sur la norme ISO 37105 pour gérer la complexité multi-échelles et multi-temporalités. Plusieurs livrables sont prévus : vocabulaire, études de cas, référentiels d'indicateurs (ODD, ESG, limites planétaires...). L'objectif à terme étant de produire un document normatif incluant les questions d'écosystème et de services écologiques. Il y a donc l'enjeu de création d'un système de systèmes permettant de coordonner des périmètres géographiques et temporels différents au sein d'une même gouvernance urbaine.

3. Échanges et questions

Les participants à la réunion marquent une certaine perplexité face à la multiplicité des initiatives, difficile à appréhender pour les utilisateurs. Cette complexité est cependant jugée inhérente à une phase de structuration d'écosystème. Une meilleure implication des villes serait appréciée.

Les collectivités peinent à percevoir l'intérêt d'un JNT thématique isolé, mais sont davantage attirées par une approche systémique et multi-phénomènes.

Il y a une inquiétude quant à un risque d'isolement français, notamment l'absence d'interfaces visibles avec les travaux européens existants. Il faut se saisir suffisamment des réseaux d'influence européens. Il s'agirait alors d'identifier des experts susceptibles de rejoindre la task force TC 465 et d'obtenir un soutien au niveau français.

UNGGIM : préparation de la prochaine réunion et focus sur la gouvernance internationale de la géodésie.
--

Présentation par Clément GODIN et Zuheir ALTAMIMI

Liens vers la présentation : https://cniq.gouv.fr/IMG/pdf/unggim-gouvernance-geodesie-zuheir_altamimi.pdf

1. Préparation UN-GGIM

La prochaine session annuelle de l'UNGGIM (Groupe d'experts des Nations Unies sur la gestion de l'information géospatiale mondiale) aura lieu à New York, au siège de l'ONU entre le 5 et le 7 août. [L'ordre du jour provisoire](#) est disponible en ligne, les documents seront publiés au cours du mois. Il y a actuellement une sollicitation des experts nationaux afin de faire porter leurs positions par une délégation française qui est en train d'être constituée. Il faudra ainsi faire remonter les avis des experts auprès de Clément GODIN, afin de constituer la position française à l'UNGGIM.

2. Remarques et échanges :

Il y a un questionnement sur les nouvelles modalités de visa américain qui demandent la diffusion d'informations personnelles. Henri Verdier indique qu'il y a une possibilité d'obtention d'un visa spécifique à l'ONU.

3. Focus sur la gouvernance internationale de la géodésie :

Présentation des travaux menés sur la gouvernance internationale de la géodésie en vue de préparer une position française commune. La chaîne d'approvisionnement géodésique mondiale constitue un bien public essentiel dont dépendent les services satellitaires. Actuellement financé par des agences cartographiques, spatiales, des universités et des structures de recherche, il permet le positionnement des satellites, la localisation précise des points sur Terre et le suivi de l'évolution de la rotation, de la forme et du champ gravitationnel terrestre.

Le système actuel présente des faiblesses importantes l'exposant à un risque accru de dégradation. Il fonctionne sur le principe du "best effort" sans gouvernance intergouvernementale ni modèle de financement durable. Les infrastructures sont vieillissantes sans plan de renouvellement prévu. La répartition géographique des instruments

est inégale entre hémisphères nord et sud. En cas d'arrêt du système, des problèmes apparaîtraient en quelques mois. Face à ces constats, trois options de gouvernance sont proposées dans le cadre des Nations Unies : un accord juridiquement contraignant, l'extension d'un accord existant, ou un accord non contraignant.

Le processus de consultation comprend un webinaire (18 juin 2026) pour présenter les conclusions d'un rapport sur l'état de la géodésie en 2026, et une réunion à haut niveau début août en marge de la 16e session UNGGIM. Cette dernière vise à examiner les conclusions et recueillir les points de vue des États membres. Un document de référence détaillant les options de gouvernance est en cours de finalisation. Concernant la France, la contribution actuelle à l'effort international est significative, mais la création d'un observatoire géodésique fondamental à Tahiti représenterait une contribution importante compte tenu de sa localisation stratégique. La mise en place d'un comité stratégique national sur les infrastructures géodésiques est également recommandée. La position française sur les options de gouvernance reste à définir via une concertation nationale.

La France dispose d'une place de choix dans la gouvernance géométrique mondiale compte tenu de l'étendue de sa souveraineté outre-mer, mais la question d'une coordination européenne pour renforcer sa contribution se pose aussi.

Points divers

La cartographie des équivalents européens du CNIG :

La CNIG a pour projet de mettre en place un réseau avec ses homologues européens. Un état des lieux a dénombré une quarantaine de structures similaires au CNIG, réparties dans 28 pays. Ces organismes prennent des formes institutionnelles variées : comités, offices, projets dédiés, instituts ou encore ministères chargés de la gestion des données géographiques et géolocalisées.

Maintenant que le travail de recensement est achevé, le secrétariat général du CNIG souhaiterait entamer une phase de prise de contact afin de constituer un réseau de partenaires à l'international. L'objectif est de partager les bonnes pratiques, les avancées et les innovations, notamment autour de l'intelligence artificielle ainsi que d'échanger sur la gouvernance européenne des données, en particulier les enjeux de souveraineté.

Si vous disposez de contacts ou souhaitez mettre en avant certains sujets lors de la prise de contact, n'hésitez pas à vous rapprocher du secrétariat général. Le [tableau des différentes instances européennes](#) est disponible sur le site du CNIG pour consultation.